



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Déclaration du Ministre chargé des Affaires européennes
de la République française, M. Thierry Repentin,
à l'occasion du Conseil ministériel de l'OSCE de Kiev**

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'OSCE doit avoir une grande ambition en matière de sécurité globale. Les trois dimensions définies dans l'Acte d'Helsinki – 1/ la sécurité politique et militaire, 2/ la sécurité économique et environnementale, et 3/ la sécurité humaine et les droits de l'homme, plus importants que jamais dans le contexte actuel – constituent un socle de valeurs communes.

Elles sont la référence que nos Etats se sont donnés en 1975, alors que le continent européen était encore divisé. Elles constituent le legs qu'il nous revient d'entretenir aujourd'hui. Elles doivent continuer de guider nos peuples et de les inspirer, pour que ces derniers déterminent en toute liberté leur destin et les conditions de leur développement économique et démocratique.

Aujourd'hui, nous avons de bonnes raisons d'être confiants dans l'avenir de l'OSCE. Mais nous avons aussi le devoir de traiter, dans les années qui viennent, des questions plus difficiles qui parfois nous divisent. Il s'agit notamment du régime de contrôle des armements classiques en Europe, actuellement en crise.

Rappelons que le traité sur les forces conventionnelles en Europe, œuvre majeure de l'après-guerre froide, a été suspendu entre la Russie et l'OTAN. La résolution des conflits dits « prolongés » de l'ancien espace soviétique n'a pas avancé depuis vingt ans. Les libertés fondamentales ne sont pas respectées comme elles devraient l'être.

Alors, il nous faut poursuivre notre engagement, trouver des solutions communes pour faire vivre - quel que soit le contexte - les trois dimensions fondamentales de notre engagement que je viens de citer.

C'est pour cela que nous sommes engagés dans le processus « Helsinki+40 », qui doit nous conduire à adapter notre organisation aux nouveaux défis de la sécurité européenne, à l'horizon du quarantième anniversaire de l'Acte d'Helsinki.

La France continuera à soutenir pleinement ce processus au service de quatre objectifs :

Le premier objectif est d'obtenir plus de transparence et de contrôle dans le domaine des armements.

Nous soutenons la modernisation du « document de Vienne » : nous avons formulé en 2010 des propositions qui restent sur la table.

Nous sommes disponibles également pour réfléchir à une relance du débat sur la transparence et le contrôle des armements conventionnels en Europe, où l'OSCE a un rôle historique et irremplaçable à jouer.

Le deuxième objectif est de renforcer le rôle de l'OSCE dans la résolution des grands défis internationaux.

L'OSCE agit de concert avec l'Union européenne et les principaux acteurs impliqués, pour avancer vers le règlement des conflits.

Je tiens à réaffirmer notre soutien à l'action des trois coprésidents du groupe de Minsk, des négociations « 5+2 » pour la Transnistrie, ou encore les « discussions de Genève » mises en place après la guerre en Géorgie.

Je tiens également à saluer les missions de terrain de l'OSCE. Récemment, l'OSCE a joué un rôle utile pour l'organisation des élections municipales dans la partie nord du Kosovo.

Je tiens aussi à relever la valeur des partenariats de l'OSCE tournés à la fois vers la Méditerranée et vers l'Asie. Nous espérons pouvoir adopter la déclaration sur l'Afghanistan, qui permettra à l'OSCE d'apporter sa contribution pour stabiliser ce pays, y soutenir la bonne tenue des élections de 2014, et aider à mieux contrôler les frontières. Nous regrettons cependant que le statut de partenaire n'ait pu être accordé à la Libye cette année.

Le troisième objectif est d'affirmer davantage le rôle de notre organisation dans les nouvelles questions de sécurité liées au développement de la mondialisation.

Nous saluons l'accord sur la cyber-sécurité, qui consacre le rôle pionnier de l'organisation dans ce domaine, et nous espérons vivement adopter, dans la dimension économique, la décision visant à limiter l'impact environnemental des activités énergétiques : ce serait un pas de plus dans notre diplomatie du climat et du développement, qui serait utile dans la perspective de la conférence de Paris sur le climat en 2015.

Le quatrième objectif, plus actuel et pertinent que jamais, est de poursuivre dans la voie de la protection des droits de l'homme.

A ce titre, je me joins aux propos exprimés précédemment par la représentante de l'UE, Mme Schmid.

L'idée de base de l'Acte d'Helsinki était que la sécurité et les droits de l'homme, loin d'être contradictoires, étaient complémentaires, et qu'il était possible d'arriver à la fois à plus de sécurité et à plus de respect des droits de l'homme. A cet égard, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre préoccupation, notamment dans le contexte des récentes manifestations pacifiques en Ukraine, sur la question de la liberté d'expression, de la liberté de rassemblement et de la protection des journalistes. S'agissant de la situation dans ce pays, nous prenons acte de la déclaration du ministre ukrainien des Affaires étrangères, M. Khozara, hier, appelant à un dialogue apaisé entre les autorités et les manifestants, au respect de la liberté de manifester et de la liberté de la presse, mais nous resterons vigilants sur l'application qui sera faite de ces principes fondamentaux, sur lesquels nous ne pouvons pas transiger.

Dans ce contexte, nous espérons vivement que ce Conseil ministériel sera en mesure d'adopter les quatre décisions proposées par la présidence ukrainienne dans le domaine de la dimension humaine, y compris sur la protection des journalistes.

Plus généralement, la France estime que le renforcement de la dimension humaine et des institutions autonomes, comme le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Représentante pour la liberté des médias, doit faire intégralement partie de l'agenda du processus «Helsinki+40».

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'objectif de la France est de préserver et de consolider nos acquis, de moderniser et de renforcer cette organisation.

Nous avons le devoir d'être ambitieux pour le processus « Helsinki+40 », afin de faire bénéficier nos Etats et nos populations d'un

surcroît de sécurité collective et de respect de nos valeurs fondamentales. Nous serons particulièrement intéressés par la contribution que pourront apporter le monde académique et la société civile à ce processus, et les prochaines présidences suisse et serbe de l'organisation peuvent compter sur tout notre appui.

Je vous remercie pour votre attention.